

LES MAUX *qui courent*

Bulletin de santé publique, région des Laurentides,
destiné aux professionnels de la santé

Vol. 21 N° 1, janvier 2014

Écllosion d'histoplasmose et rénovation d'une maison centenaire des Laurentides

Le 19 mai 2013, la Direction de santé publique (DSP) des Laurentides a reçu un signalement à l'effet que 2 maçons d'une même compagnie consultaient pour des symptômes respiratoires importants accompagnés de fièvre ayant débuté 48 heures auparavant. Entre le 18 et le 20 mai, il s'est avéré qu'un total de 6 maçons de cette compagnie ont consulté à l'urgence pour des symptômes respiratoires. À cause de la gravité de la maladie, 2 d'entre eux ont dû être hospitalisés. À la suite de ce signalement, une investigation a été amorcée par les professionnels en maladies infectieuses de la DSP.

L'investigation et les résultats

L'investigation a révélé que ces 6 maçons avaient tous procédé à la démolition des murs extérieurs de briques d'une maison centenaire où ils ont observé une quantité importante de fientes séchées derrière les briques, la démolition entraînant un nuage de poussière dans l'environnement immédiat. Cette information a permis d'évoquer un diagnostic d'histoplasmose et les 30 personnes exposées au chantier au cours d'une période estimée d'exposition s'échelonnant entre le 29 avril et le 14 mai ont été identifiées et questionnées, soit:

- les 6 **maçons**;
- les 4 **briqueteurs** de la même compagnie que les maçons qui ont procédé au briquetage;
- le **trieur** d'une compagnie de conteneurs de l'extérieur de la région qui a transporté les débris de démolition pour les déverser sur un site de triage à distance du chantier, et les 2 autres **trieurs** de cette compagnie qui ont nettoyé les briques par la suite;
- les 2 **ferblantiers** d'une troisième compagnie qui ont procédé à la réfection de la corniche;
- le **propriétaire** et sa **conjointe** qui habitaient le rez-de-chaussée de la maison et les 2 locataires qui habitaient l'étage;
- les 3 **visiteurs** qui ont circulé sur le chantier;
- les 8 **voisins** immédiats.

Parmi ces 30 personnes, 14 ont éprouvé des symptômes respiratoires : les 6 maçons, les 3 trieurs, les 2 habitants du rez-de-chaussée, les 2 voisins dont les chambres donnaient côté chantier et l'un des visiteurs qui s'était approché des travaux. Les symptômes rapportés par la majorité étaient, par ordre décroissant de fréquence : dyspnée, frissons, sudation, douleur thoracique, asthénie, fièvre, toux et myalgies. Ces 14 personnes ont toutes consulté un médecin et ont récupéré sans traitement spécifique contre l'histoplasmose.

L'investigation diagnostique

Les 2 maçons hospitalisés ont reçu un diagnostic confirmé d'histoplasmose par recherche d'antigènes dans le sérum et les urines, alors que 2 des trieurs ont reçu un diagnostic confirmé d'histoplasmose par recherche d'antigènes dans les urines seulement.

Aucune recherche d'antigènes n'a été faite chez les autres travailleurs. Ils ont toutefois reçu un diagnostic clinique d'histoplasmose car ils ont présenté un tableau clinique compatible, leurs radiographies pulmonaires ont montré des anomalies et ils ont été exposés à la même source que les cas confirmés.

Les autres personnes ayant présenté des symptômes ont reçu un diagnostic possible d'histoplasmose sur la foi de l'exposition et des symptômes décrits.



Les mesures recommandées

Outre l'équipe des maladies infectieuses, les équipes de santé environnementale et de santé au travail de la DSP ont été impliquées dans cette investigation. Les mesures recommandées ont consisté principalement à suspendre temporairement les travaux, s'assurer du confinement des conteneurs, évaluer l'air intérieur de la maison, informer les occupants et les travailleurs sur la maladie. Pour sa part, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a émis des recommandations aux employeurs, notamment sur le port d'un équipement de protection respiratoire par les travailleurs lors de travaux similaires. Il faut noter que les maçons possédaient un tel équipement mais ne le portaient que par intermittence, alors que les 3 trieurs n'en avaient aucun.

La confirmation du diagnostic d'histoplasmose chez des trieurs n'ayant pas travaillé sur le chantier mais ayant manutentionné des matériaux contaminés à distance du chantier a démontré que le cercle d'exposition dans une telle situation peut être plus grand qu'anticipé. Les mesures de protection doivent donc être recommandées à tout travailleur exposé à du matériel possiblement contaminé.

Un bref rappel

L'histoplasmose est une maladie infectieuse causée par l'inhalation de spores produites par un champignon, l'*Histoplasma capsulatum*. Les chauves-souris et plusieurs sortes d'oiseaux, dont les pigeons, peuvent éliminer le microorganisme dans leurs fientes, lequel peut persister plusieurs années dans l'environnement. Les spores de l'*Histoplasma capsulatum* sont assez fines pour s'infiltrer dans les poumons. L'infection passe souvent inaperçue, mais elle peut entraîner des symptômes s'apparentant à ceux d'une pneumonie. L'histoplasmose disséminée est une forme plus rare de l'infection et elle peut être fatale même si un traitement adéquat est instauré.

Pour plus d'information sur cette éclosion, le lecteur est prié de consulter le Vol. 62 / Nos. 51 et 52 du *Morbidity and Mortality Weekly Report* du 3 janvier 2014 disponible au www.cdc.gov/mmwr/

Formations sur les pratiques cliniques préventives

Pratiques Cliniques Préventives



Appuyée par le Programme national de santé publique, la Direction de santé publique des Laurentides (DSP) œuvre à soutenir les milieux cliniques de la région dans l'optimisation des activités de prévention. À cet effet, la DSP offre des formations portant sur les dernières recommandations en matière de pratiques cliniques préventives. Ces formations s'adressent d'abord aux médecins de première ligne qui peuvent inviter les infirmières de leurs milieux à y assister. D'une durée de une heure, elles sont offertes gratuitement au sein même des milieux cliniques et au moment qui convient à l'équipe. De plus, elles permettent d'obtenir des crédits de formation de la FMOQ.

Les thèmes traités lors de ces formations

- Dépistage du cancer du col utérin
- Dépistage du cancer du sein
- Dépistage de l'hypertension artérielle
- Counseling en abandon du tabac
- Initiation à l'entretien motivationnel
- Counseling bref en faveur de saines habitudes de vie
- Infections transmissibles sexuellement et par le sang (mars 2014)

Pour planifier une formation ou pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec D^{re} Carolyne Bernier au carolyne.bernier@sss.gouv.qc.ca

Médecins recherchés

Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS)

La cause du cancer du sein vous tient à cœur et vous aimeriez y apporter une contribution supplémentaire? Joignez-vous à l'équipe régionale du PQDCS de la Direction de santé publique des Laurentides!

Au sein d'une équipe dynamique composée de médecins et d'infirmières, vous assurerez une expertise-conseil essentielle aux médecins de la région, participerez aux activités de sensibilisation et d'information pour la population et contribuerez au maintien de l'assurance qualité du programme. Un autre de vos mandats consistera à répondre aux questions des femmes, particulièrement lorsque que celles-ci reçoivent un résultat de mammographie anormal. De la formation en cours d'emploi ainsi que du mentorat vous seront offerts. De plus, les horaires de travail sont flexibles, à temps plein ou à temps partiel.

Vous avez le goût de tenter cette expérience? Pour toute question ou pour nous signifier votre intérêt, n'hésitez pas à contacter D^{re} Geneviève Perreault, adjointe médicale au Directeur de santé publique, en composant le 450 436-8622, poste 70547.

Les maux qui courent

Bulletin de santé publique, région des Laurentides, destiné aux professionnels de la santé

Information Tél.: 450 436-8622
Télec.: 450 569-6305

Responsable de la publication

Denise Décarie, médecin

Collaborateurs

Jean-Luc Grenier, médecin

Francine Levac, médecin

Andrée Chartrand, infirmière

Révision

Gilles Chaput, communications

Publication

Direction de santé publique

1000, rue Labelle, bureau 210

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

ISSN 1201-6276

Agence de la santé
et des services sociaux
des Laurentides

Québec



Direction de santé publique